NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/31/Add.3
9 juillet 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

Additif

PROPOSITION DE PROJETS : INDE

Page 22: (Excel Industries – Observations du Secrétariat). *Ajoutez* ce qui suit, après le paragraphe 9:

10. Une part importante de l'ensemble des coûts du projet provient de l'augmentation de la capacité de traitement. Le procédé comme tel ne change pas. Le Secrétariat a donc effectué une analyse des méthodes qui permettraient d'offrir une capacité accrue, autres que la modification des deux chaînes.

11. L'aménagement d'une seule chaîne de production offrant la capacité nécessaire sans modifier les chaînes existantes représente une solution offrant un meilleur rapport coût-efficacité. Les coûts budgétaires de cette solution ont été calculés par l'expert-conseil retenu par le Secrétariat.

12. Le coût de tous les accessoires a été examiné et discuté avec la Banque mondiale. Un accord a été conclu sur la part des coûts admissibles à une subvention à titre de surcoûts.

13. La Banque mondiale a indiqué que l'entreprise préfère modifier ses chaînes de production existantes plutôt que d'aménager une autre chaîne de production, laquelle offre un meilleur rapport coût-efficacité. Par contre, la Banque mondiale est convenue avec le Secrétariat que les surcoûts admissibles du projet devraient être évalués en fonction de la solution offrant le meilleur rapport coût-efficacité. La Banque mondiale a également indiqué que cette approche revenait au même que le financer la modification des deux chaînes de production existantes et

qu'elle comprenait des provisions d'environ 41 % pour la mise à niveau technique et le remplacement de l'ancien équipement par de l'équipement neuf.

RECOMMANDATION

1. Le Comité pourrait examiner la possibilité d'approuver le projet au niveau de financement de 366 000 $US et les coûts d'appui des agences de 47 580 $US.

Page 26: (BPL, Maharaja, Videocon, Whirlpool, Sarkar). ***Ajoutez*** ce qui suit à la fin de la page :

RECOMMANDATION

1. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif approuve la somme de 1 237 521 $US pour compenser les surcoûts d'exploitation des compresseurs dans cinq entreprises de réfrigération (BPL, Maharaja, Videocon, Whirlpool, Sarkar) et les coûts d'appui aux agences de 146 127 $US.